

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 avril 2018

Dossier de presse

1^{ère} conférence territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire en Martinique



1^{ère} Conférence Territoriale
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Entreprenre
Autrement pour le
Développement
de la Martinique

OUVERT
au
PUBLIC

DYNAMISER
SOUTENIR
ENCOURAGER
IDENTIFIER

Mar. 17
Avril
2018

8h30 - 16h
Palais des Congrès
de Madiana

Collectivité
Territoriale
de Martinique

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

**Mardi 17
avril 2018
PALAIS DES**

CONGRES DE MADIANA à partir de 8H30

Contact ETAT: DIECCTE Patricia LIDAR - 0696 34 71 74 - patricia.lidar@dieccte.gouv.fr

Contact CTM: Jaqueline MADIN - 0696 26 07 62 - jaqueline.madin@collectivitedemartinique.mq

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @préfet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Programme de la 1ère conférence territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire en Martinique

- 8H30 Accueil des participants
- 9H00 Allocution de Francis CAROLE, Conseiller exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)
- 9H15 Allocution du représentant du Préfet de Martinique
- 9H30 Présentation du Panorama de l'ESS en Martinique
- 09H50 Feuille de route 2018-2020 (cadre enjeux pistes d'actions)
- 11H00 Échanges avec la salle.

- 12H00 Clôture de la Conférence ESS

12h30-16h : Ouverture d'un espace rencontres avec des acteurs de l'accompagnement et du financement de l'ESS/Zoom sur les secteurs porteurs (Salon Taïnos)

Cet espace permettra à nos visiteurs :

- de mieux appréhender ce mode d'entreprendre ;
- de comprendre la nécessité de structurer ce dernier ;
- de percevoir la pertinence de se faire accompagner pour consolider ses activités et préserver voir créer et développer les emplois qui en découlent ;
- de repérer les secteurs porteurs ;
- d'explorer son modèle économique et de mieux identifier certaines pistes et outils de financement ;
- et enfin de détecter et encourager des porteurs de projets.

Les acteurs présents :

- URASS
- CTOS
- DLA-DIECCTE
- UNIFORMATION
- POLE EMPLOI
- MISSION LOCALE
- URSIAE
- IMA (Initiative Martinique Active)
- AFD/BPI
- FSE
- CIRCUIT COURT AGROALIMENTAIRE/DAAF -CTM ECONOMIE CIRCULAIRE –DEV DURABLE /DEAL -CTM
- CCIM

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.tr

sur Facebook : @préfet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Préambule

Le mardi 17 avril 2018, à partir de 9h00, se tiendra au palais des congrès de MADIANA sous la Co-présidence du Président du Conseil Exécutif de Martinique (CTM) et du Préfet de la Martinique, la première Conférence territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Martinique.

L'Économie Sociale et Solidaire cherche à concilier activité économique et utilité sociale, avec pour ambition de développer une plus grande cohésion sociale dans tous les domaines de l'économie (tourisme, silver économie, agriculture et agro-alimentaire, économie circulaire, mobilité, logement, numérique, social et médico-social, développement durable...)

Le 30 mai 2017 dernier, la CTM et l'État ont installé un Comité technique, organe de coordination des travaux préparatoires à la conférence de l'ESS et de ceux qui en découleront.

Ce comité s'est à nouveau réuni, ce lundi 19 mars 2018, en préfecture et sera chargé en lien avec le Comité de pilotage de suivre la mise en œuvre des orientations et actions et l'évaluation sur la période 2018-2020.

Les travaux en vue de la première Conférence régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Martinique, ont été lancés sous la co-présidence du Président du Conseil Exécutif de Martinique, du conseiller exécutif en charge des affaires sociales et de l'ESS et du Sous-Préfet à la cohésion sociale et à l'emploi, le mardi 20 juin 2017.

La tenue de cette conférence nécessite, en amont, la plus large concertation des acteurs locaux, avec pour principal objectif d'élaborer des orientations afin de répondre aux enjeux économiques et sociaux, Notamment :

- Création, développement d'activités, d'emplois (filiales avec de nouveaux métiers) et professionnalisation des acteurs ;
- soutien et valorisation du potentiel de l'innovation sociale et du développement durable ;
- accompagnement du changement d'échelle économique (groupement, mutualisation, leviers de financement de l'ESS sur notre territoire martiniquais).

Cette première conférence sera la résultante de cette co-construction avec les acteurs locaux et partenaires et se déroulera selon l'ordre du jour ci-dessous :

- Panorama de l'ESS en Martinique
- Les enjeux
- Orientations et Plan d'action ESS 2018-2020
- GRANDS TÉMOINS Mise en lumière
- **Points rencontre acteurs de l'accompagnement et du financement de l'ESS (stands)**

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

L'Économie sociale et solidaire en Martinique, un enjeu économique et social fort

Cette économie représente aujourd'hui 15.2 % de l'emploi privé local, ce qui place la Martinique au 8^{ème} rang sur les 23 régions de France (moyenne nationale ESS 12.8% de l'emploi privé).

L'emploi d'économie sociale de la Martinique a augmenté de 11,7% en 5 ans, pendant que l'emploi privé local, enregistre une augmentation de 3,5%.

Le secteur associatif représente en Martinique un peu plus de 85% des salariés d'économie sociale, nettement au-dessus des repères nationaux.

Pourquoi une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire ?

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 prévoit l'organisation d'une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire tous les 2 ans avec comme objectif d'être le lieu de débat des orientations moyens et résultats pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

Cette conférence suppose un cadre de co-construction qui nécessite, en amont, une large concertation des acteurs locaux.

Les acteurs qui contribuent à l'élaboration de cette conférence territoriale de l'ESS en Martinique sont notamment :

- les entreprises de l'ESS ;
- les chambres consulaires (CCIM, CMAM, CAM) ;
- les têtes de réseaux ESS (URASS, URSIAE, CROSMA/CTOS ..) ;
- les communautés d'agglomérations ;
- les OPCA (uniformalion opcalia agefospme) ;
- le MEDEF, la CPME, la FTPE ;
- POLE EMPLOI, les Missions Locales, CAP emploi, la CTM ;
- Les collectivités, la CTM ;
- les services de l'ETAT et autres acteurs publics (DIECCTE, DEAL, DAAF, ARS DM, ADEME, le CNCRESS, le DLA,) ;
- Initiative Martinique Active, CDC, AFD, BPI ;
- Institut de Développement de l'ESS Amérique Caraïbes/IDESSAC.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.tr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Sur la base des contributions recueillies grâce au travail en ateliers et aux diverses contributions, la 1^{ère} conférence territoriale ESS de la Martinique aura pour objectif **de répondre aux 5 principaux enjeux locaux identifiés qui constitueront le socle du plan d'action 2018 2020** :

- ENJEU N°1 : Favoriser la création, le développement des entreprises et des emplois dans l'ESS ;
- ENJEU N°2 : Dynamiser le territoire martiniquais par le développement de l'ESS ;
- ENJEU N°3 : Soutenir l'innovation sociale le développement durable et les initiatives répondant aux enjeux du territoire ;
- ENJEU N°4 : Encourager l'engagement du bénévolat et le développement de l'utilité sociale ;
- ENJEU N°5 : Identifier et rendre lisible les leviers de financement de l'ESS ;
- ENJEUX TRANSVERSAL : Égalité mixité parité Hommes-Femmes.

L'ESS le changement d'échelle du secteur : une 1^{ère} loi de structuration et de développement de l'ESS : la loi relative à l'économie sociale et solidaire

La loi du 31 juillet 2014 reconnaît la valeur et les exigences de l'économie sociale et solidaire et permet son développement autour de cinq objectifs :

1. Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique :

- la reconnaissance des acteurs historiques et de la nouvelle entreprise à but social ;
- la rénovation de l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale qui permet aux entreprises agréées d'accéder notamment à l'épargne salariale solidaire ;
- la création d'un socle juridique à partir duquel pourront être développés de nouveaux financements spécialisés, orientés vers les entreprises de l'ESS ;
- le financement de l'innovation sociale.

2. Consolider le réseau des acteurs de l'ESS :

- la reconnaissance législative des institutions représentatives de l'ESS ;
- de structurer le réseau des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS) ;
- d'instaurer un guide de bonnes pratiques élaboré avec les acteurs qui permettra de détailler les axes sur lesquels l'entreprise de l'ESS devra améliorer son exemplarité sociale ;
- de clarifier le régime juridique de la subvention ;
- de renforcer le financement des associations, des fondations et des mutuelles par des instruments financiers adaptés.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.tr

sur Facebook : @préfet.martinique

sur Twitter : @prefet972

3. Redonner du pouvoir d'agir aux salariés :

- la création d'un nouveau [droit d'information préalable des salariés](#) de PME pour les cas de transmission d'entreprises saines, obligeant le chef ; d'entreprise à informer les salariés au plus tard deux mois avant la vente ;
- la formation des salariés à la reprise de l'entreprise ;
- la création d'un statut transitoire de [sociétés coopératives et participatives \(SCOP\)](#) d'amorçage pour permettre aux salariés de reprendre une entreprise sous forme de SCOP.

4. Provoquer un choc coopératif :

- de rendre obligatoire pour toutes les coopératives la révision de leur mode de fonctionnement au regard du respect des principes coopératifs ;
- d'autoriser la création de groupe de SCOP (une SCOP pourra ainsi créer des filiales sous la forme de SCOP) ;
- de développer l'emploi privé au service de l'intérêt général avec les [sociétés coopératives d'intérêt collectif \(SCIC\)](#) ;
- de développer les [coopératives d'activité et d'emploi](#) (CAE) pour multiplier les salariés-entrepreneurs.

5. Renforcer les politiques de développement local durable :

- de développer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) pour créer des emplois non délocalisables ;
- une meilleure utilisation de la commande publique en faveur de l'emploi avec les schémas d'achats publics socialement responsables ;
- de reconnaître les territoires et leurs actions en faveur de l'ESS ;
- de reconnaître les dimensions locales et sociales du commerce équitable ;
- de reconnaître les monnaies locales (ou solidaires).

La définition de l'ESS est dite « inclusive », ainsi quels que soient ses statuts, une entreprise est dite de l'Économie Sociale et Solidaire par le respect de principes éthiques forts : un but poursuivi autre que le simple partage des bénéfices ,une gouvernance démocratique ,une gestion responsable.

En cela, l'économie sociale et solidaire n'est pas un « secteur » mais bien un « mode d'entreprendre » dans lequel les femmes et les hommes prédominent face au capital.

A travers la loi du 31 juillet 2014, l'ESS est reconnue comme une alternative pertinente, une autre façon de faire de l'économie se souciant du partage des richesses.

Il s'agit d' « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

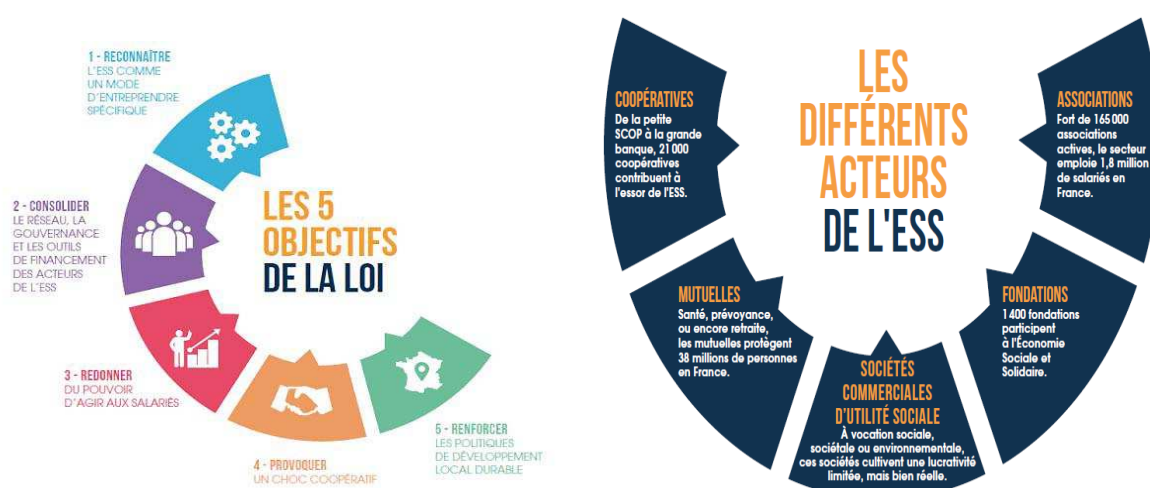
sur Facebook : @préfet.martinique

sur Twitter : @prefet972

L'ESS est présente dans quasiment tous les secteurs d'activité économique, depuis les services aux entreprises et aux personnes en passant par l'agro-alimentaire, le développement durable, le sport, le commerce, la banque et assurance.

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées ;
 - En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.



Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Renelise MOUTENDA – 06 96 01 15 66 -

renelise.moutenda@collectivitedemartinique.mq

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972